



RAPPORT ANNUEL 2008-2009

Comité consultatif national

L'honorable Frank Iacobucci,
C.C., c.r., *Président*

L'honorable Gérald V. La
Forest, C.C., c.r., *Président
honoraire*

L'honorable Peter Cory, C.C.,
C.D., c.r., *Président honoraire*

L'honorable John C. Major,
C.C., c.r., *Président honoraire*

L'honorable Michel
Bastarache, C.C, *Président
honoraire*

Owen Rees, *Directeur général*

Grégoire Webber, *Directeur
général*

Sheila Block, M.B., *déléguée
de l'Ontario*

Frank R. Foran, c.r., *délégué de
l'Alberta*

Daniel Jutras, *délégué du
Québec*

Richard Peck, c.r., *délégué de
la Colombie-Britannique*

Michael J. Wood, c.r., *délégué
des provinces atlantiques*

L'Institut de plaidoirie devant la Cour suprême vient de terminer sa deuxième année complète durant laquelle elle a continué de fournir à l'avocat ayant une cause devant la Cour une session de plaidoirie rigoureuse. Le programme de plaidoirie de l'Institut vise à améliorer la qualité et l'efficacité des plaidoiries devant la Cour suprême en reproduisant l'expérience de plaidoirie orale devant la dernière instance judiciaire du pays. Un comité d'avocats chevronnés écoute les arguments de l'avocat et offre des commentaires francs et constructifs afin de lui donner l'opportunité de présenter à la Cour une argumentation soignée.

Au cours de la période 2008-2009, l'Institut a organisé des sessions de plaidoirie gratuites et non-partisanes pour approximativement 20 p. cent des dossiers devant la Cour suprême du Canada. Les avocats qui ont recours aux services de l'Institut comprennent à la fois les habitués de la Cour et ceux qui y apparaissent pour la première fois. Ils proviennent tant du gouvernement que de la pratique privée et œuvrent à la fois dans les domaines du litige civil et criminel. Au cours de certaines des sessions de la Cour, l'Institut a organisé des sessions de plaidoirie pour tous les dossiers d'une province donnée. Des avocats des quatre coins du pays ont fait la demande d'une session de plaidoirie avec l'Institut dans le cadre de leurs préparatifs.

Plus de 25 avocats ont donné leur temps sur une base pro bono en agissant comme conseillers en plaidoirie pour leurs pairs et en leur offrant des conseils basés sur leur propre expérience devant la Cour. Plusieurs ont participé à plus d'une session, illustrant le dévouement des avocats à la profession juridique et au public. Les témoignages des avocats ayant eu recours à l'Institut confirment le dévouement de nos conseillers en plaidoirie qui consacrent leur temps à la préparation des sessions.

Le programme de plaidoirie de l'Institut a continué de croître au cours de l'année 2008-2009. En avril 2009, le comité régional des provinces atlantiques a été établi, avec Michael J. Wood, c.r. (Nouvelle-Écosse) à la présidence et Richard J. Scott, c.r. (Nouveau Brunswick), M. Lynn Murray, c.r. (Île-du-Prince-Édouard) et Ian F. Kelly, c.r. (Terre-Neuve et Labrador) agissant à titre de délégués de leurs provinces respectives.

Outre son programme de plaidoirie, l'Institut a aussi développé son programme de formation permanente en commanditant une session fictive de plaidoirie dans le cadre de la Conférence juridique canadienne annuelle de l'Association du Barreau canadien. En août 2009, l'Institut a mis en évidence son programme de plaidoirie à Dublin, Irlande grâce à une session de FJP intitulée *L'art de la plaidoirie : première comparution devant la Cour suprême du Canada*. L'honorable Peter Cory, C.C., C.D., c.r., président honoraire de l'Institut, a présidé la session, qui comptait Me Suzanne Côté (membre du comité régional du Québec et conseillère en plaidoirie), D. Geoff Cowper, c.r. (conseiller en plaidoirie) et Scott C. Hutchison (conseiller en plaidoirie). La session a reproduit l'expérience d'une session de plaidoirie avec l'Institut et était suivie d'une discussion général sur l'art de la plaidoirie devant la plus haute instance juridique canadienne.

Le nombre de membres sur le comité consultatif national de l'Institut de plaidoirie a également augmenté. À titre de président du comité régional des provinces atlantiques, Michael J. Wood, c.r., s'est joint à la gouvernance de l'Institut. De plus, les anciens juges à la Cour suprême du Canada, les honorables Gérard V. La Forest, C.C., c.r. et Michel Bastarache, C.C. se sont joints à leurs anciens collègues les honorables Peter Cory, C.C., C.D., c.r. et John C. Major, C.C., c.r. à titre de présidents honoraires. C'est un honneur pour nous de leur souhaiter la bienvenue et nous avons hâte de travailler avec eux afin de promouvoir les activités de l'Institut. L'Institut souligne avec beaucoup de tristesse la mort de l'honorable Charles Gonthier, C.C., c.r., président honoraire.

L'Institut demeure dans un état financier solide. Ayant le statut de charité enregistrée, les coûts d'opération de l'Institut sont faibles et ses programmes peuvent être mis en œuvre grâce à la volonté de tous ses membres de participer à ses activités sur une base *pro bono*.